



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'assemblée primaire pour les votations fédérales du 22 septembre 2024

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 22 septembre 2024 pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

❖ **Votations fédérales :**

1. *Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »*
2. *Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle).*

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITES

1. **Vote à l'urne**

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
22.09.2024	Principal	Vissoie, Bureau place de la Tour	Dimanche 22.09 2024	De 10H00 à 11H00

2. **Vote par correspondance (envoi par poste)**

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- ***Dans l'enveloppe de transmission = VOTE D'UNE SEULE PERSONNE.***
- ***Feuille de réexpédition = SIGNEE A VOTRE NOM.***
- ***Utilisation UNIQUEMENT du matériel de vote officiel.***
- ***NOUVEAU : Le Grand Conseil a décidé que les citoyennes et citoyens qui votent ne devront plus coller leur étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition. L'étiquette autocollante est purement et simplement supprimée.***

3. **Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet**

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
22.09.2024	Vissoie Vissoie	Bureau de la Tour Bureau de la Tour	Judi 19.09.2024	De 15H00 à 17H00
			Vendredi 20.09.2024	De 15H00 à 17H00

L'Administration communale d'Anniviers